



Montreuil, le lundi 28 avril 2025

Déclaration fédérale

Vencorex : suite Actualités Lien syndical avril 2025

Le 10 avril 2025, le tribunal de commerce de Lyon autorise la reprise très partielle du site de Pont-de-Claix par l'industriel chinois Wanhua/BorsodChem. Cette décision valide la reprise d'à peine 10 % des salariés de Vencorex et enterre toute possibilité de relance d'activité industrielle sur la plateforme de Pont-de-Claix avec l'achat de tous les brevets industriels. L'État est complice et, sans aucune ambiguïté, accompagnant la destruction de tout un tissu industriel avec près de six mille emplois impactés, bradant et liquidant les brevets pourtant précieux pour l'économie.

La CGT a fait appel du rejet de son projet coopératif en SCIC et continue de revendiquer de suspendre cette décision avant qu'il ne soit trop tard.

Fédération des Sociétés d'Etudes